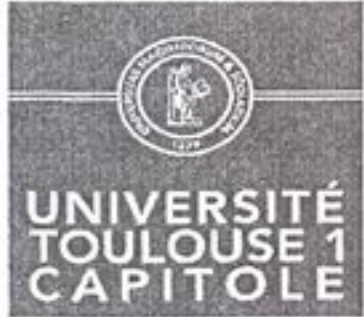




Service des formations professionnalisées

Diplôme d'Université

PERSONNES VULNERABLES

(Cours de Madame BRUGGEMAN)

MARDI 20 MARS 2012
13 heures 30 à 16 heures 30

Année universitaire 2011-2012

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 -
www.univ-tlse1.fr

SUJET D'EXAMEN

Cas pratique

Yvette est une vieille dame de 83 ans ; elle vit depuis toujours à Plaisance-du-Touch, dans la grande maison qu'elle a reçue au décès de ses parents...

En janvier dernier, Yvette est tombée dans les escaliers et a perdu connaissance. Ce sont ses voisins qui, alertés par le fait que les volets n'avaient pas été ouverts, ont frappé à sa porte et l'ont découverte inanimée. Hospitalisée en urgence, Yvette a subi une intervention chirurgicale et recouvré pleinement conscience quelques heures plus tard. Les médecins la disent hors de danger. Néanmoins, ils pensent que le choc subi, associé à l'anesthésie générale, a fortement dégradé ses facultés mentales. Ils font part de leur diagnostic aux membres de sa famille : le fils Pierre, la petite-fille Katy, et Enrico, l'homme de confiance et jardinier d'Yvette, que le fils et la petite fille ont été stupéfaits de trouver au chevet de la vieille dame à leur arrivée à l'hôpital. L'éventualité d'un placement d'Yvette sous un régime de protection est alors envisagée...

Pierre y est très favorable : il pense que cela permettra de la contraindre à intégrer une maison de retraite et de vendre la vieille bâtisse de Plaisance-du-Touch.

Katy hésite : l'affection qu'elle porte à sa grand-mère est sans borne et elle craint que ces changements soient plus nocifs que bénéfiques. Elle pense surtout nécessaire de s'assurer que quelqu'un se charge d'elle au quotidien.

Enrico s'oppose à toute saisine du juge : il prétend d'ores et déjà assumer la protection d'Yvette et brandit sous leurs yeux ébahis la procuration qu'Yvette lui a donnée sur ses comptes bancaires.

Yvette, qui a retrouvé son assurance, leur fait cependant part de sa claire opposition à tout placement sous un régime d'incapacité : elle refuse tout nouvel examen médical et réclame avec force de retourner chez elle.

Katy vous consulte : elle souhaite savoir si son père, Pierre, peut obtenir gain de cause en dépit de l'opposition d'Yvette, de l'animosité d'Enrico et de sa propre réticence ?

Elle s'inquiète également de la réaction de son père lorsqu'il apprendra qu'Yvette a vendu sa maison à Enrico « en viager » voilà un an et demi ...

N. B. : LE CODE CIVIL ET LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE SONT AUTORISÉS